



LE SSIRÉ

Qu'est-ce qu'une alarme incendie non fondée?

Une alarme est considérée non fondée lorsqu'elle a causé le déplacement inutile des pompiers :

- Elle est déclenchée « sans nécessité » en raison d'une installation inappropriée du système d'alarme, d'un défaut de fonctionnement, d'une négligence d'entretien, d'une manipulation inadéquate ou toute autre négligence susceptible d'interférer avec son fonctionnement.

Attention! Des amendes sont possibles.

Contact :
Sébastien Demers
Chef prévention
sdemers@erable.ca
819 362-2333, poste 1280



ALARME INCENDIE FONDÉE OU NON FONDÉE?

☑ Sept conseils pour les éviter :

1. Faites installer les avertisseurs de fumée du système d'alarme **loin des sources de fumée ou de vapeur d'eau** (cuisine, pièce avec foyer, salle de bain, atelier).
2. Optez pour des **avertisseurs à cellules photoélectriques**, ils sont moins sujets aux alarmes intempestives.
3. Faites activer la **fonction de délai de 90 secondes** : la majorité des systèmes d'alarme incendie disposent de cette fonction de délai avant de transmettre un signal d'alarme à un centre de télésurveillance. Il est recommandé de l'activer à l'intérieur d'une propriété privée.
4. **Mémorisez le code** du système d'alarme. Apprenez comment il fonctionne et expliquez-le aux occupants de votre demeure.
5. Lors de travaux de rénovation, avisez la centrale d'alarme.
6. Si l'alarme sonne à répétition, demandez des conseils auprès du service incendie.
7. Confiez **l'inspection du système d'alarme** aux deux ans à un spécialiste.

